

Montréal, le 24 janvier 2006

Maître Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria  
Bureau 255,  
Montréal, (Québec), H4Z 1A2

Re : Dossier R-3550-2004.  
Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2005-2014  
d'Hydro-Québec Distribution.  
Demande de rectification de la décision D-2005-236 rendue par la  
Régie quant aux frais du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME).

Me Dubois,

Par la présente, le GRAME invite respectueusement la Régie à rectifier sa  
décision D-2005-236 quant aux frais au présent dossier. La présente  
demande est adressée à la formation ayant rendu cette décision.

En effet, dans sa Décision rendue le 22 décembre, la Régie a oublié  
d'accorder des frais de présence à l'audience pour M. Jean-François  
Lefebvre, représentant principal du GRAME.

M. Lefebvre les avaient réclamés à titre d'en-lieu d'avocat, ce que la Régie  
a refusé. Mais elle aurait dû les accorder à titre d'analyste puisque cette  
présence à l'audience du représentant du GRAME a réellement eu lieu et  
n'est pas réclamée autrement, le tout tel qu'explicité dans la lettre de  
réplique du GRAME au Distributeur sur sa demande de frais, lettre datée  
du 22 août 2005.

Nous soumettons donc respectueusement qu'il se peut que, dans la  
précipitation du 22 décembre 2005, la Régie ait omis de tenir compte de  
nos précisions mentionnées dans notre lettre du 22 août et, ainsi, d'ajuster  
en proportion – à la hausse – le nombre d'heures admissibles  
spécifiquement pour la participation à l'audience.

#### GRAME

GROUPE DE RECHERCHE  
EN MACROÉCOLOGIE  
APPLIQUÉE

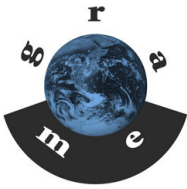
800 RUE SHERBROOKE,  
BUREAU 213  
LACHINE (QUÉBEC)  
H8S 1H2

T (514) 634-7205

F (514) 634-7204

ENERGIE@GRAME.ORG

WWW.GRAME.ORG



Sans renoncer à nos autres recours dont celui en révision, recours pour lesquels nous maintenons nos droits après que sera connue la décision de la Régie sur la présente demande de rectification, nous croyons humblement que le Banc de la Régie ayant rendu la Décision D-2005-236 est clairement le Banc le mieux placé pour constater les erreurs sus-dites et pour rectifier en conséquence la demande de frais du GRAME.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Me Dubois, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

---

Jean-François Lefebvre  
GRAME

**GRAME**

GROUPE DE RECHERCHE  
EN MACROÉCOLOGIE  
APPLIQUÉE

800 RUE SHERBROOKE,  
BUREAU 213  
LACHINE (QUÉBEC)  
H8S 1H2

T (514) 634-7205  
F (514) 634-7204  
ENERGIE@GRAME.ORG  
WWW.GRAME.ORG